Nom Prénom

Corps et grade

Affectation

À Monsieur le Ministre de l’Éducation nationale

Président de la CAPN des Agrégés

*Lieu, date*

Objet : Demande de saisine de la CAPN.

Monsieur le Ministre de l’Éducation nationale,

Suite à ma demande de recours gracieux formulée auprès de vous, je demande conformément aux dispositions prévues par le Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale, et l’article 25 du Décret 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, la saisine de la CAP compétente pour le motif suivant :

révision de l’appréciation finale de ma valeur professionnelle.

*Préciser les arguments contestés de l’appréciation de la façon la plus factuelle en s’appuyant sur l’ensemble des critères des référentiels professionnels et en soulignant en particulier les éléments de la carrière qui n’auraient pas été pris en compte.*

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre de l’Éducation nationale, l’expression de mes salutations respectueuses.

*Signature*